

Délibération n° 26-0901

CFVU DU 24 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2026.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 24 septembre 2026 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

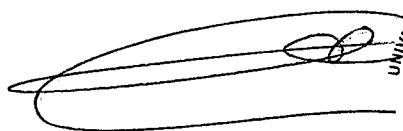
Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- **Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 24/09/2026.**

Présents	23
Représentés	8
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,


Alexandre PERAUD

PRÉSIDENCE

Publié le : 08/10/2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux

08/10/2026

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- Séance du 11 juin 2026 -

Etaient présents :

Mme BOURDAA, Mme DURRANS, M. ESTEVE, M. FOUCAUD, M. LE BOURDONNEC, Mme MEYER, M. MBONDOBARI, Mme PETIT, Mme SADLAN, Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, M. FOURNIER, Mme GROULT, M. VENANT—BOUANANI.

Etaient représentés :

Mme GONZALEZ SCAVINO, Mme PINEDE, M. FERNANDEZ, Mme NACHTERGAEL, M. HOFFMANN, Mme AGUERA-GUSMAN.

Etaient invités :

Mme COMONT, Mme FLEUROT, M. HAUQUIN, Mme MIRAS, Mme POCARD, Mme ROLLANDO, M. SARRAUTE, M. VALAT.

Mme Sadran ouvre la séance à 9h10.

Nombre de membre présents	15
Nombre de membres représentés	6

Madame Sadran annonce que le point prévu sur la création d'une nouvelle UE d'ouverture pour la rentrée 2026 est retiré de l'ordre du jour puisqu'il reste encore des interrogations notamment sur le semestre sur lequel elle va être dispensée.

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2026

Résultat du vote :

Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21

☞ La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026.

**II/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THÉÂTRE NATIONAL BORDEAUX AQUITAINE
RELATIVE A LA LICENCE MENTION ARTS DU SPECTACLE, PARCOURS THÉÂTRE**

Mme Rollando indique qu'il s'agit du renouvellement d'une convention de partenariat avec l'École du TNBA, arrivée à échéance en 2025. Dans le cadre de ce partenariat, l'université Bordeaux Montaigne accueille au sein de sa licence de théâtre quatre à cinq étudiants de l'École du TNBA, qui suivent trois enseignements de théâtre au choix par semestre. Le recrutement à l'École du TNBA s'effectuant tous les trois ans, l'année 2026/2027 concernera la promotion entrée en 1ère année de licence en 2025/2026. Ces étudiants suivent la majeure partie de leur formation au sein de l'École du TNBA. L'UMB valide en crédits ECTS les enseignements qui y sont dispensés, en vue de la délivrance de la licence mention « Arts du spectacle », parcours « Théâtre ».

Résultat du vote :

Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21

➡ **La CFVU approuve la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et le Théâtre national Bordeaux Aquitaine ayant pour objet les conditions dans lesquelles les élèves de l'Ecole du TNBA se voient délivrer la licence mention « Arts du spectacle », parcours « Théâtre ».**

III/ AVENANT 1 À LA CONVENTION RELATIVE AU DIPLOME D'UNIVERSITÉ CO-HABILITÉ « CERTIFICAT INTERNATIONAL D'ÉTUDES DE PAYSAGE ET DE TERRITOIRE : PENSER LE PROJET DE TERRITOIRE PAR LE PAYSAGE » (CIEPT)

M. Valat précise que la convention initiale, qui couvrait la période de 2022 à décembre 2026, arrivait à échéance et devait être renouvelée. Il rappelle que le certificat international d'études de paysage et de territoire (CIEPT) est un diplôme initialement conçu pour des étudiants étrangers devant suivre des modules en français, ce qui avait conduit à un partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAP). Les cours de français sont dispensés à la CLEEF, tandis que l'UBM a progressivement pris une part plus importante dans les enseignements relatifs à l'urbanisme et au paysage. Il indique que les étudiants chinois sont intéressés car les enseignements relatifs au paysage car ils sont manquants dans leurs études.

Le présent avenant apporte plusieurs modifications : l'abaissement du seuil d'ouverture de la formation, ramené de 11 à 7 étudiants ; une révision du modèle économique et des tarifs ; ainsi qu'une mise à jour des maquettes pédagogiques, avec une mutualisation croissante avec la 3ème année de licence Urbanisme. Pour la prochaine rentrée, six étudiants chinois sont attendus, auxquels s'ajoute une formation continue.

Résultat du vote :

Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21

➡ **La CFVU approuve l'avenant n°1 à la convention entre l'Université Bordeaux Montaigne et L'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux relative au Diplôme d'Université co-habilitation « Certificat International d'Études de paysage et de territoire : Penser le projet de territoire par le paysage » (CIEPT)**

IV/ DOSSIER HABILITATION PRÉPARATION CAPES L3 HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET PRÉPARATION CAPES M2 HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

M. Sarraute, responsable du master MEEF histoire-géographie, rappelle que le recrutement des enseignants à évolué et se fait maintenant après une licence et non plus après un master. Il précise que pendant deux années, les étudiants de master MEEF pourront continuer à passer le concours du CAPES. L'UBM proposait jusqu'à présent un master MEEF et un DU préparation CAPES pour les étudiants à bac + 5 qui n'avaient pas réussi le concours. La réforme soulève désormais la question de la prise en charge des étudiants titulaires qui auront obtenus leur licence mais qui n'auront pas réussi le concours du CAPES. Il fait part de la difficulté d'obtenir la même année la L3 et le CAPES. Les résultats de cette année l'ont montré puisque très peu d'admissibles sont issus de la filière de L3, les ¾ des admissibles sont issus de M1. C'est la raison pour laquelle il propose de créer un DU pour préparer les étudiants, ayant déjà leur licence, au concours du CAPES, car sinon il n'y aura plus de formation pour les préparer à ce concours. Proposition d'une maquette avec une préparation à l'écrit, avec une part importante de méthodologie, et une préparation à l'oral à travers l'analyse critique de document.

Et proposition de 2 heures de colle par admissible pour les étudiants qui le seront. Dans le même temps, il propose pour une dernière année, de continuer le DU préparation CAPES pour les étudiants de M2.

Mme Biraud demande si ces préparations sont également ouvertes à la formation continue.

Mme Sadran indique que cela pourrait ultérieurement être le cas mais pour le moment aucun tarif de formation continue n'a été voté.

Résultat du vote : dossier d'habilitation : préparation CAPES L3 histoire-géographie

Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Contre :	3
Pour :	18

➤ La CFVU approuve le dossier d'habilitation : préparation CAPES L3 histoire-géographie.

Résultat du vote : dossier d'habilitation : préparation CAPES M2 histoire-géographie

Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Contre :	3
Pour :	18

➤ La CFVU approuve le dossier d'habilitation : préparation CAPES M2 histoire-géographie.

M. Valat indique que ce dossier a pris du retard, en raison de nombreux échanges, en particulier sur le modèle économique. Il précise que la plateforme eCandidat va prochainement ouvrir afin de permettre aux étudiants de s'inscrire, et souligne la nécessité de communiquer largement autour de ces DU de préparation au CAPES pour atteindre le seuil d'ouverture.

VI/ DOSSIER HABILITATION PRÉPARATION CAPES L3 ANGLAIS

M. Valat indique que les objectifs sont identiques à ceux de la préparation CAPES histoire-géographie : permettre aux étudiants ayant validé leur licence d'anglais sans avoir réussi le CAPES de se préparer à se représenter au concours l'année suivante. La spécificité de cette préparation réside dans une mutualisation très importante avec des modules déjà intégrés aux maquettes de licence 3, ce qui explique un modèle économique distinct et un tarif moins élevé.

Résultat du vote : dossier d'habilitation : préparation CAPES M2 histoire-géographie

Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21

➤ La CFVU approuve le dossier d'habilitation : préparation CAPES L3 Anglais.

VII/ DOSSIER D'OUVERTURE DE FORMATION NON DIPLOMANTE : TECHNIQUES THÉÂTRALES (S1) ET JEU SCENIQUE EN ANGLAIS (S2) POUR LES ÉTUDIANTS DE L'ANTENNE D'AGEN

Mme Durrans indique que c'est une suite logique à la convention de partenariat pédagogique entre l'antenne d'Agen et l'École de Théâtre Humaniste Grégori Baquet (Nouveau Théâtre du Jour), située à Agen.

Il s'agit d'une Action de Formation Personnelle (AFP) qui s'adresse aux étudiants d'UBM leur permettant de suivre des cours au théâtre à raison de 30 heures par semestre : jeu scénique en anglais et techniques théâtrales. Elle précise qu'en licence 1^{ère} année, la seule possibilité d'introduire ces enseignements était de les proposer sous la forme d'AFP en attendant de pouvoir modifier les maquettes dans la nouvelle offre de formation. Cela permettra aussi de proposer aux étudiants d'Agen une autre AFP que le sport. Cela est sans coût supplémentaire puisque dispensé par le théâtre sous le principe de réciprocité et le seuil d'ouverture est fixé à 5 étudiants.

Résultat du vote : formation non diplômante : Techniques théâtrales

Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21

➤ La CFVU approuve le dossier d'ouverture de formation non diplômante : Techniques théâtrales (S1) pour les étudiants de l'antenne d'Agen.

Résultat du vote : formation non diplômante : Jeu scénique en anglais

Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21

➤ La CFVU approuve le dossier d'ouverture de formation non diplômante : Jeu scénique en anglais (S2) pour les étudiants de l'antenne d'Agen.

VIII/ MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES STAGES

M. Hauquin rappelle que le règlement des stages a pour objectif de fixer le cadre juridique, pédagogique et administratif sur la mise en œuvre des stages au sein d'UBM, ainsi que de protéger les étudiants dans le cadre de ces expériences en milieu socio-professionnel. Il s'adosse au règlement national des stages, à des textes réglementaires et au règlement des études. Il présente les paragraphes modifiant ou complétant le règlement précédent :

- Aménagements pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques, avec l'aménagement de l'accueil de ces stagiaires et la possibilité de spécifier les modalités d'aménagement nécessaires.
- Protection des données personnelles : intégration des dispositions relatives au respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi qu'aux obligations de confidentialité définies par l'organisme d'accueil et l'établissement.
- Télétravail réintroduit au regard du développement du télétravail dans le monde professionnel.
- Signalement et traitement des difficultés rencontrées en stage : ce point couvre les problèmes d'organisation, les manques de matériel et les situations de harcèlement. Il constate une augmentation du nombre de signalements. Il indique que des courriers d'alerte et de rappel à la loi sont adressés aux organismes d'accueil concernés et à leurs dirigeants. Les étudiants peuvent par ailleurs recourir à la cellule de signalement de l'établissement.
- Dispositions particulières : possibilité, pour des raisons pédagogiques, d'anticiper en deuxième année de licence des stages relevant de la troisième année.

M. Le Bourdonnec souligne que le déploiement de la plateforme Essor a constitué une plus-value pour les équipes enseignantes dans la gestion des stages, mais s'interroge sur le fait qu'elle ne soit pas entièrement dématérialisée.

M. Hauquin indique qu'un projet de changement de logiciel de gestion des conventions de stage vient d'être déposé et validé par le comité opérationnel des systèmes d'information de l'établissement. À partir de la rentrée 2027, la plateforme Essor sera remplacée par ESUP-Stage, qui permettra une dématérialisation complète. Une évaluation financière est également en cours concernant la mise en place de signatures électroniques pour les signataires et responsables de conventions, ce qui faciliterait les démarches et réduirait les délais de traitement avant le début des stages.

Mme Sadran demande si l'Espace Santé Étudiants intervient auprès des étudiants en situation de handicap dans le cadre de l'organisation de leur stage.

M. Hauquin précise que l'interlocuteur direct de la DOSIP est le pôle handicap, lequel peut lui-même solliciter des médecins-conseils ou l'Espace Santé Étudiants selon les situations.

Mme Sadran demande quelle est la procédure applicable notamment dans les cas où après le signalement de difficultés une interruption de stage pourrait être envisagée, et comment est assurée la validation du stage dans ce cas-là.

M. Hauquin répond que la question de la validation du stage, lorsqu'elle est soulevée par les difficultés rencontrées, relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique. La DOSIP est pour sa part chargée d'accompagner les étudiants. Il note une augmentation, tant en volume qu'en intensité, des situations problématiques : non-respect des horaires, comportements délétères de la part de l'encadrement professionnel, agressivité, tensions excessives, ou encore attentes inappropriées assimilant le stagiaire à un salarié, alors que le stage est avant tout un temps de mise en pratique des compétences et des connaissances acquises, ainsi qu'un temps d'apprentissage et de formation professionnelle. Face à ces dérives, la DOSIP a engagé une démarche d'envoi de courriers d'alerte et de recommandations aux organismes à l'encontre desquels plusieurs témoignages de difficultés ont été recueillis.

Résultat du vote : formation non diplômante :

Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21

➤ La CFVU approuve les modifications au règlement des stages.

IX/ ADMISSIONS 2026 EN 1ÈRE ANNÉE DE 1ER CYCLE ET DE 2ÈME CYCLE.

Mme Jorge précise que les chiffres sur les admissions Parcoursup et Mon master sont très récents car la publication des résultats de la phase principale date uniquement d'une semaine et la phase complémentaire ouvre aujourd'hui même. Il s'agit donc surtout de s'intéresser aux formations dont le seuil serait trop bas ou déjà trop haut.

➤ Parcoursup :

Candidatures en licence et DU Paréo : 34 739 vœux confirmés en avec une hausse de 3 097 vœux par rapport à 2025. Cela représente 6,4 fois notre capacité d'accueil pour 52 parcours ouverts et 5 413 places

Admissions au 10/06/2026 : 2 218 propositions de candidature ont été acceptées définitivement. Et 2 397 propositions ont été acceptées provisoirement. Cela représente un taux de remplissage minimal de 41% et maximal de 85%, équivalent au taux de remplissage de l'an dernier.

Les formations sous tension pour le moment sont la L1 Lettres EAD, L1 Lettres Babel et L1 Anglais-arabe. On note une forte appétence pour les formations à distance.

Le taux de remplissage des nouvelles formations : L1 Interprétation-crédation entre 75% et 80% et L1 Professorat des écoles entre 53% et 73%.

Les formations en difficulté : L1 LLCER Arabe avec 22 candidats sur les 100 places disponibles, L1 LLCER Allemand avec 1 seul candidat, L1 LLCER Anglais-Allemand avec 10 candidats, L1 information communication-Allemand avec 4 étudiants. Même avec la procédure complémentaire cela risque d'être difficile d'atteindre un effectif approprié.

Candidatures en BUT : 8 266 vœux confirmés avec un baisse de 1 192 vœux confirmés par rapport à l'année dernière où il y avait eu une très forte hausse.

Admissions au 10/06/2026 : 197 propositions de candidature ont été acceptées définitivement, pour 340 places et 120 propositions ont été acceptées provisoirement. Le taux de remplissage minimal est de 58% et maximal de 93%, donc en hausse par rapport à l'an dernier (minimum 51% et maximum 85%).

Mme Sadran pense que pour l'allemand il y a un problème de vivier de cette langue dans le secondaire mais souhaite une rencontre avec la direction de l'UFR pour faire le point sur la session d'examen et voir ce qu'il est possible de faire.

➤ Mon master

Mme Jorge indique que c'est actuellement la phase principale pour Mon master, la phase complémentaire débutera le 19 juin.

Candidatures en master : 15 648 candidatures confirmées, soit plus de 991 candidatures par rapport à 2025. Cela représente 10,2 fois nos capacités d'accueil, pour 93 parcours ouverts et 1 530 places.

Il y a eu 9 130 candidatures de classées.

Admissions au 10/06/2026 : 758 propositions de candidature ont été acceptées définitivement, pour 1 598 places et 493 propositions ont été acceptées provisoirement, ce qui représente un taux de remplissage minimal de 50% et maximal de 82%. En hausse par rapport à l'an dernier à la même époque : minimum 50% et maximum 80%

Elle rappelle que les formations où il reste 5 places dans leur capacité d'accueil sont systématiquement ouvertes en phase complémentaires.

Possibilité de demander si elles veulent atteindre leur capacité d'accueil.

Les formations plus en difficultés sont celles en allemand ; études germaniques avec 4 étudiants et études anglophones, germanophones 2 étudiants, études basques 4 étudiants et sciences du langage 13 étudiants.

Seulement quatre M2E sont ouverts aux non lauréats. Les candidats se sont positionnés mais il est probable que certains soient lauréat.

Mme Groult souhaiterait que les tableaux de suivi intègrent, pour l'année prochaine, le taux de l'année n-1 à la même date, de manière à permettre une analyse comparative plus fine de l'évolution par parcours.

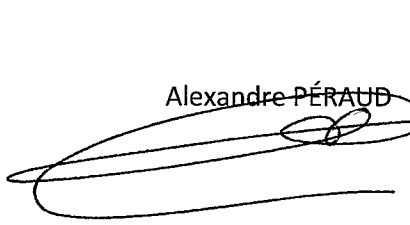
X/ QUESTIONS DIVERSES

M. Valat rappelle que lors de la dernière CFVU une brève présentation et interprétation du décret sur les droits différenciés qui venait de paraître avait été faite. Il signale que depuis le gouvernement a publié une FAQ. Il espère pouvoir mettre en ligne d'ici la fin de semaine le projet de communication qui a été préparé au sein de l'établissement et qui est en attente de la validation de l'équipe politique.

La séance est levée à 11h10.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Alexandre PÉRAUD



UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRÉSIDENT